



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0203**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Secteur de Carnot - Terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0203**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Secteur de Carnot - Terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) - Etudes et acquisitions foncières - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015, l'opération Neuville sur Saône - secteur de Carnot - terrain du SDMIS - études et foncier fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020.

Le secteur de Carnot, situé à l'entrée nord de la ville, représente un potentiel de renouvellement urbain important en proximité du centre-ville. Il s'agit d'un tissu mixte d'activités et d'habitat individuel et collectif peu dense à l'image très dégradée.

Les différentes études menées ont permis de définir un scénario pour la recomposition de l'axe nord depuis l'avenue Carnot jusqu'au terrain du SDMIS qui constitue la dernière opportunité foncière de grande taille sur la ville.

Les études et les acquisitions foncières nécessaires à une future opération d'aménagement ont été inscrites à la PPI.

La future opération permettra non seulement le renouvellement urbain du secteur nord de la commune mais aussi l'amélioration de la performance du réseau de bus, conformément au cadre d'actions du plan de déplacements urbains (PDU) qui identifie le corridor du Val de Saône comme prioritaire pour améliorer l'attractivité du mode bus en liaison vers le centre de l'agglomération.

La recomposition de l'entrée nord de la Ville suppose de définir un projet global pour le renouvellement urbain de l'axe Carnot qui visera à :

- offrir une nouvelle offre de logements sur ce secteur en immédiate proximité du centre-ville,
- déplacer le terminus bus des lignes 40 et 70 plus au nord pour éviter le stationnement des bus sur les quais qui nuisent aux circulations des véhicules et aux déplacements sécurisés en modes doux,
- aménager une voie réservée pour le bus avenue Carnot pour compenser l'allongement des distances sur les 2 lignes suite au déplacement des terminus.

II - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme globale

Afin de préparer le futur projet urbain, il est nécessaire de réaliser des acquisitions foncières.

Une individualisation partielle d'autorisation de programme pour un montant de 2 200 000 € en dépenses a déjà été mise en place pour des premières acquisitions foncières et la réalisation d'études.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme s'élève à 260 000 € en dépenses et concerne la poursuite des acquisitions foncières.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve le principe de poursuite des acquisitions foncières sur le secteur de Carnot - Terrain du SDMIS à Neuville sur Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 260 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal - exercice 2020 - sur l'opération n° 0P06O7094.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 460 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.